

*Jules Racine St-Jacques: L'honneur et la foi. Le droit de résistance chez les réformés français (1536-1581)* (Cahiers d'Humanisme et Renaissance; 107). Genève: Droz, 2012. 218 p.

Issu d'un mémoire de maîtrise rédigé sous la direction de Michel De Waele, cet ouvrage part du constat d'un déficit historiographique concernant l'histoire des idées politiques formulées par les huguenots, entre la formation des Eglises réformées de France (1559) et les massacres de la Saint-Barthélemy (1572). Alors que les historiens se sont penchés en général sur la pensée de Calvin puis sur la tradition « monarchomane » de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, considérant que les traités politiques rédigés dans l'intervalle ne méritaient pas considération faute d'avancer des idées véritablement nouvelles, l'auteur a pour projet « d'évaluer dans quelle mesure la justification de la violence calviniste entre 1550 et 1572 demeura fidèle aux préceptes de Calvin en matière d'obéissance politique, tout en présageant de la pensée dite 'monarchomane' de résistance armée au tyran » (17). L'ouvrage déploie son analyse en trois chapitres. Le premier – proportionnellement un peu trop long puisqu'il ne concerne pas le cœur de l'enquête – rappelle les lignes de forces et les ambiguïtés de la pensée politique calvinienne. Le second examine un premier ensemble de dix traités publiés entre la mort d'Henri II (1559) et la fin de la première guerre de Religion (1564), tandis que le troisième étudie dix-huit textes publiés entre le début de la seconde guerre de Religion et la fin de la troisième, soit entre 1567 et 1570. Selon l'auteur, le premier corpus s'organiserait autour d'une légitimation de la prise d'armes fondée sur le code d'honneur nobiliaire et la défense de la personne du roi, alors que ceux de la deuxième période fonderaient le droit de résistance sur la défense de la couronne et une conception contractuelle de la monarchie. L'ensemble du corpus démontrerait par ailleurs le caractère non systématique de la pensée politique huguenote avant la Saint-Barthélemy et, surtout, la dimension plurielle des traditions de pensée que les historiens ont pris l'habitude de réunir sous l'étiquette « monarchomane » et que l'auteur propose de désigner, sans crainte de l'anachronisme, comme « théorie alter-monarchiste de la résistance ».